

## QUESTIONS + REPONSES D'ECLAIRCISSEMENT

**COD2024-10247\_ Marché de travaux de construction d'un atelier de maintenance des équipements biomédicaux à Kinshasa (lot 1), à Gemena (lot 2) et à Kisangani (lot 3) en République Démocratique du Congo.**

Bonjour chers soumissionnaires,

**Vous trouverez ci-dessous les réponses (indiquées en bleu) aux différentes préoccupations soulevées par certains de vos collègues concernant ce marché :**

N°/Q	Date	QUESTIONS	REPONSES
1	01/04/2025	Nous avons remarqué une omission du BPU (bordereau descriptif des prix unitaires) et ce pour les deux lots ;	Nous rappelons que le cahier spécial des charges (CSC) a été mis à jour, ajoutant un lot 3 (Kisangani) aux deux lots initiaux. Concernant le bordereau descriptif des prix unitaires (BPU) pour ce marché public, sa soumission n'est pas obligatoire pour les trois lots et reste à l'appréciation du soumissionnaire.
2		<p>Avons constaté au point 1.4.6.2 critères liés à la capacité technique et professionnelle que le CSC stipule : La preuve de réalisation d'au moins un chantier similaire par lot au cours des trois dernières années ou la personne de contact/référence à contacter afin de vérifier la bonne exécution dudit chantier.</p> <p>Cependant, en annexe sur les exigences minimales, il est exigé : le candidat présentera une liste reprenant au moins 3 références similaires...</p>	<p>Cette incohérence a été corrigée dans le CSC Addendum publié en date du 24 avril 2025.</p> <p>Ci-dessous ce qui a été spécifié au point 1.4.6.2. Critère de sélection : Afin de démontrer leur capacité à exécuter le marché, le soumissionnaire doit joindre à son offre les documents suivants :</p> <p>1) Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours de trois derniers exercices un chiffre d'affaires total moyen au moins égal à 250 000 euros Htva, et ce pour les années 2022, 2023 et 2024. Il joindra à son offre une déclaration relative au chiffre d'affaires total réalisé pendant les trois derniers exercices, certifié par un cabinet d'expert-comptable.</p>

N°/Q	Date	QUESTIONS	REPONSES
			<p>2) Un certificat d'agrément délivré par l'autorité compétente et en cours de validité ;</p> <p><b>3) La preuve (PV/certificat de réception provisoire/définitive) de réalisation d'au moins un chantier similaire par lot (soumissionné) au cours des cinq (5) dernières années ou la personne de contact/référence (téléphone + adresse mail, tous valides) à contacter afin de vérifier la bonne exécution dudit chantier. La référence (preuve) doit être d'une valeur d'au moins égale à 100.000 euros HTVA,</b></p> <p>4) Le CV d'un chef de chantier – technicien par lot soumissionné. Le chef de chantier doit avoir au moins 5 ans d'expérience en tant que chef de chantier et doit démontrer avoir suivi deux projets similaires de construction. La copie du diplôme doit être jointe à l'offre.</p> <p><b>N.B. :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les critères 1) et 2) s'applique sur l'ensemble de lots ;</li> <li>– Pour le critère 3), un seul chantier peut valoir pour plusieurs si les critères de similarité en termes d'objet et de montant sont respectés ;</li> <li>– Le critère 4) s'applique par lot soumissionné, conformément au profil minimal exigé ;</li> <li>– Le chef de chantier devra maîtriser la pratique de la langue française ou se faire assister par un traducteur sur toute la durée du chantier.</li> </ul>
3	09/05/2025	<p>En lisant les fichiers Excel du Lot 1, 2 et 3, sur les sous points 3.3.3 FOURNITURE ET INSTALLATION DE SYSTÈME SOLAIRE, vous avez listé les équipements du système solaire.</p> <p>Pouvez-vous dissoudre les équipements solaires des lots 1,2 et 3 en créant un lot 4 uniquement que pour le système solaire, afin de donner aussi la chance aux entreprises spécialisé en énergie solaire de postuler en toute transparence ?</p>	<p>Après une analyse approfondie de la structure globale du projet et des objectifs que nous souhaitons atteindre, nous avons décidé de maintenir la configuration actuelle des lots. En effet, l'intégration du système solaire dans les lots de travaux permet une coordination plus efficace et une gestion optimisée du chantier dans son ensemble.</p> <p>L'allotissement des prestations a été réalisé en tenant compte de la cohérence technique des travaux, de la bonne coordination sur le terrain et de l'optimisation de la gestion contractuelle. L'intégration des équipements solaires dans les lots de travaux nous permet également de garantir une responsabilité unique et intégrée, notamment en matière d'installation, de mise en service, de maintenance et de garantie.</p>

N°/Q	Date	QUESTIONS	REPONSES
		<p>Si non Enabel va favoriser les entreprises en construction, au détriment des entreprises de système solaire, vu que c'est un marché de travaux mais vous avez mélangé les équipements solaires qui sont classés par les marchés des fournitures et services selon la Loi Belge de catégories des MP (marchés publics) !</p>	<p>Nous tenons à vous assurer que cette configuration ne vise en aucun cas à avantager les entreprises de construction au détriment des spécialistes en énergie solaire. <b>Les critères d'évaluation</b> des offres prendront en compte la capacité technique, économique et financière, <b>ainsi que l'expertise des soumissionnaires dans la réalisation des travaux de construction, y compris l'installation solaire.</b> Les entreprises spécialisées dans le domaine de l'énergie solaire sont donc pleinement éligibles à soumissionner pour les lots concernés, <b>à condition de démontrer leur aptitude à assurer l'ensemble des prestations demandées.</b></p> <p>Nous avons bien pris note de votre observation relative à la classification des équipements solaires selon la législation belge sur les marchés publics. Toutefois, dans le contexte spécifique de ce marché de travaux, une approche intégrée par lot nous semble la plus appropriée pour garantir une exécution cohérente et efficace. Il n'y a dès lors aucune violation de la nature du marché ni de la procédure, conformément à la loi belge sur les marchés publics.</p> <p>Nous vous encourageons à analyser attentivement les spécifications de chaque lot et à soumettre une offre <b>si vous estimez disposer des compétences et de l'expérience requises</b> pour répondre à l'ensemble des prestations.</p>

Fait à Kinshasa, le 12/05/2025.